

FRANCESCO MARGIOTTA BROGLIO, Stato e religioni nella Francia separatista e nell'Italia concordataria. Verso un modello europeo di laicità?

*ABSTRACT -Religious policy has become increasingly important in the last years and has caused an intense public debate on the significance of immigration (especially of Muslims) and on the role of religious communities in Europe. The starting point of this essay is the current debate on contemporary model regulating the relationship between religion, law and State in France and in Italy. The proposal of the socialist party to reexamine the French laïcité and to accompany the constitution with a charte de la laïcité; the positive result of the work of the committee appointed by the Home Minister, Sarkozy, to emend the legal status of religions in France and a number of sentences made by the Italian constitutional Court on neutrality of the State in religious affairs, religious pluralism and supreme constitutional principle of laïcité, show the remarkable consequences of the EU legal system on relationships between Churches and States which are gradually becoming relationships between Churches and civil society.*

*RÉSUMÉ -La crise de la laïcité en France et la réforme du système concordataire en Italie, avec les questions d'intégration des musulmans et de la place de la religion dans la société, ont provoqué un débat incontournable sur le statut des confessions religieuses dans la vie publique. Cet article compare l'évolution en cours en France et en Italie et examine en particulier les idées récentes des principales forces politiques françaises: la gauche qui voudrait adosser à la constitution une charte de la laïcité pour tous et supprimer dans l'avenir le statut d'exception des cultes en Alsace-Moselle; la 'majorité présidentielle', qui apporter des amendements au corpus des textes régissant l'exercice des cultes et leurs relations avec les pouvoirs publics et, en ce qui concerne l'Alsace-Moselle, étendre le droit local – aujourd'hui réservé aux religions catholique, protestante et israélite – à tous les cultes. La situation en France et en Italie a beaucoup évoluée: les effets de la législation communautaire et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme illustrent la nouvelle donne qui s'est opérée en quelques décennies pour les rapports Églises-États qui sont désormais englobés dans les relations Églises-société civile.*

*PAROLE CHIAVE: Politica religiosa, Laicità, Pluralismo religioso, Progetto di legge Glavany, Patti del Laterano.*